

Compte rendu réunion commerçants, habitant, des rues piétonnes

Sujet : Présentation des travaux des rues piétonnes.
Auditoire 20 personnes : 18 commerçants , 2 habitants.

Mr le Maire est content du déroulement des travaux malgré les surprises découvertes : dalle béton plus importante que prévue, des canalisations en piteux état.

Place du théâtre :

Travaux de rectification des systèmes électrique qui n'ont jamais fonctionné correctement, abandon des compteurs électriques enterrés, augmentation de l'éclairage public , augmentation de la puissance électrique à la disposition des non sédentaires, re-végétalisation de la place à la demande des habitants (il n'était pas possible, il y a dix ans de refaire la place sans abattre les arbres existants dixit Mr le Maire)
Re-végétalisation en bosquet 5 à 6 mètres de haut
Fouilles archéologiques réalisées à ces endroits
Déplacement de certains bancs afin de faciliter la circulation
Installation de caméra de surveillance

Monsieur le Maire dit « La discussion est permanente avec les commerçants et riverains avec déplacement sur place des élus pour une gestion au cas par cas des problèmes »

Une deuxième médiatrice a été recrutée.

Mr Pesnel va bientôt céder sa place (retraite)

le Sol : traité en granit joint plein pour faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite dans les rues piétonnes.

Il y aura une trêve hivernale des travaux (15 nov. 8 janvier 2024 rue maréchal Foch, Mi-décembre 8 janvier place Général de Gaulle).

La traversée de la place du théâtre sera maintenue

Travaux jusqu'en 2025 :

Nettoyage des façades impactées par les travaux hebdomadairement.

Processus d'indemnisation géré par le tribunal administratif, l'association des commerçants y est associé ainsi que les chambres consulaires à la commission d'évaluation.

Conditions d'obtentions :

Pas plus de 3 dossiers par commerce, il faut subir deux mois de travaux pour être indemnisé : 20 000 euros / dossier avec un maximum de 60 000 euros.

Première commission d'évaluation en septembre 2023.

Pour s'informer sur les travaux des rues piétonnes il y a :

Point accueil rue grande rue ouvert 15h/semaine

Boucle whatsapp pour s'informer après inscription 06 80 53 54 25

Adresse email dédiées cvosruespietonne@cherbourg.fr

Un projet de rénovation de la criée est en cours, trop grande pour l'activité actuelle et pas de possibilité de la déplacer au regard du coût lié à son activité.

Soit on la rénove, soit on la supprime.

Idée diminuer sa surface de moitié

Questions du public et réponses des élus ou intervenants

1/ Remarque d'un commerçant à l'intention du représentant d'Enedis présent : demande d'une meilleure information sur les pannes électriques (exemple panne électrique du 11 juin dont la durée de la remise en état n'a pas bien été évalué entraînant la perte de nombreuses denrées alimentaires

Reponse d'enedis :

J'entends vos remarques .

2/Rues piétonnes les vélos sont-ils autorisés à rouler ?

Réponse Mr Lejeune :

Oui et non, il faut faire preuve de civisme. Quand il n'y a pas de piétons on peut rouler à vélo, quand il a du monde il faut mettre le pied à terre . Deux visions s'affrontent et il n'y a pas consensus aux niveaux des habitants .

Pour information, monsieur le Maire a refusé de mettre une piste cyclable dans les rues piétonnes comme le demandaient les associations d'utilisateurs de vélos.

3/ Les arbres place du théâtre vont-ils donner de l'ombre aux terrasses des cafés ?

Réponse Mr le Maire :

Dans quelques années, les clients des bars rechercheront peut-être de l'ombre, je travaille sur le temps long .

« Les arbres sont plantés en fonction des réseaux électriques souterrains, des besoins des non sédentaires, des services de sécurité notre marge de manœuvre est tenue mais on viendra vous voir »

4/ S'ils y a des arbres il va y avoir des oiseaux (étourneaux)et donc des excréments. Est-ce que le nettoyage sera réalisé ?

Réponse Mr Pesnel :

Tout le monde veut des arbres sans voir les conséquences, mais on veillera à la propreté il y a déjà moins d'étourneaux à Cherbourg qu'auparavant.

5/ Il y aura-t-il plus de corbeille à papier sur la place ? Oui

6/ La police municipale quand on les appelle elle ne répond pas ?

Réponse Mr le Maire :

Nous sommes passé de 6 à 20 agents avec une attention particulière au profil recruté.

Nous travaillons pour pouvoir les faire travailler jusqu' 'a la fermeture des commerces à savoir 20 heures .

Quand il y a vol, il faut faire le 17, dépôt de plainte auprès de la police national. Pas de possibilité d'intervention en cas de vol de la police municipal.

La mairie va organiser une réunion entre commerçant et police municipale et la commissaire de police c'est pierre François le jeune qui va s'en charger.

7/ Selon un commerçant, la communication de la Mairie n'est pas bonne sur les travaux. Selon ce commerçant, il n'y a pas de problème de stationnement actuellement dans le centre-ville, mais les gens n'osent plus venir. Que peut faire la mairie ?

Réponse Mr le Maire :

« c'est la faute aux pages Facebook de France bleu et de la presse de la manche qui par les commentaires des internautes noircissent le tableau. J'en ai fait part à la presse de la manche et à France bleu pour qu'il arrête de publier de tel propos »

8/ Lors des marches en hiver il est regrettable quand les non sédentaires ne sont pas présents que les voitures ne puissent pas se garer à leur emplacement en enlevant les barrières ?

Réponse :

Il fallait réaliser un arrêté pour pouvoir agir dans ce sens ce qui est fait. On pourra enlever les barrières quand il n'y a pas de commerces non sédentaires.

9/ Pour des commerces de bouche ouvert sur la rue, quid de la poussière ?

Réponse :

On va organiser un planning pour faire les travaux un jour de moindre fréquentation.

10/Braderie : tout sera remis en état rue du château et place du théâtre pour la braderie

Peu de ville réalise des travaux et rebouche les tranchées en fin de semaine comme c'est le cas ici.

11/ Aura-t-il possibilité de déplacer les terrasse des cafés une fois les travaux finis et le plantage des arbres ?

Réponse :

oui

12/ On n'a jamais vu la manageuse de centre-ville ?

Réponse Mr Fagnen :

« son rôle n'est pas d'aller à la rencontre des commerçants »

13/ Le ramassage pour les commerçants des ordures ménagères (place du théâtre) pose problème.

Réponse :

C'est une gestion par la CAC, on ne peut plus prendre tous les déchets et faire des ramassages aussi fréquents que par le passé. Dans certaines villes, ce sont les commerçants qui se chargent de leur déchet.

14/Pourquoi pas des stationnements gratuits ?

Réponse :

Cela favorise les voitures tampons, donc le stationnement gratuit n'est pas bon pour la rotation des véhicules. Le prix du stationnement dans la ville est très bas.

Et les zones bleues ?

Réponse :

Nous avons déjà répondu à cette question. Le stationnement en zone bleu n'est pas adapté à une aussi grande ville que Cherbourg. Cela demanderait trop de policiers municipaux pour contrôler le respect de la durée.

Mr le Maire dit : « Les nouveaux habitants sont impatients de voir la fin des travaux et demande à Mr le Maire d'interdire la voiture dans le centre-ville. Mais je ne serais pas le Maire qui chasse la voiture du centre-ville.

15/ Quand est-il de la place divette et son parking ?

Réponse :

Le parking des éléés est pour l'instant gratuit. Un projet de rénovation global (immeuble et parkings place divette est en réflexion) mais ce n'est pas un projet pour demain.

16/ Quand est-il de la voie verte du homet ?

Réponse :

Début des travaux en septembre pour un peu plus d'un an, voies pour les piétons et les vélos plus de 4 kilomètres.

Fin de la reunion